

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA FONCTION  
PUBLIQUE ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIÈRES  
ADMINISTRATIVES

96-27-DU 11-JUIN 1996

DECRET N° /MTFPSS/DGFP/DGCA/S

Portant Inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1992 de Certains Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des Cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête : BAKOULA Eugène.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS):

D.G.B.

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;  
Vu la loi n° 021/89 du 14-Novembre 1989, portant refonte du statut général de la Fonction Publique ;  
Vu le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;  
Vu le décret n° 64/165 du 22 Mai 1964, fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;  
Vu le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglant l'avancement des fonctionnaires ;  
Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
Vu le décret n° 94/769 du 28 Décembre 1994, portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un avancement, d'un reclassement, d'une révision de situation administrative, ou de toute autre promotion.

D.G.C.F.

Vu le décret n° 95/025 du 13 Janvier 1995, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 95/026 du 22 Janvier 1995, portant nomination des Membres du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 95/032 du 2 Février 1995, portant organisation des intérimaires des Ministres du Gouvernement ;  
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;  
Vu le Procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville, le 15 Décembre 1992  
Vu la lettre n° 1506 du 5 Octobre 1994 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 95/027 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Ministres Délégués, Membres du Gouvernement,

DECRETE :

.../...

68  
10/7

ARTICLE 1er. - Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1992, les Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) pour le 7è échelon à deux (2) ans.

- BAKOULA Eugène Brazzaville
- BANDO-MONGOHINA Gaston Brazzaville
- BAYEKOULA Adelaïde Brazzaville
- BOUDZOUYOU Charles Pointe-Noire
- DENGHA NZAHOU Michel Kouilou
- DIAMESSO Marie Brazzaville
- ELANGUE Philippe Viannéy Owando
- ELION Jean Célestin Brazzaville
- ESSOULI Julien Sangha
- FILANKEMBO Alphonse Brazzaville
- KIBOUMA Albert Brazzaville
- LOKOLO Jean Bruno Brazzaville
- MAHOUNGOU née MOUSSOUNDA KOUANGA Madeleine Kouilou
- MALEKE Joseph Kouilou
- MALONGA Simon Mvette
- MASSOUAMA née VOUALA Marie Brazzaville
- MILONGO née MVOUAMA Firmine Kouilou
- MPOUEY-MWAN IBOMBO Plateaux
- NGANGA Hilaire Brazzaville
- NGOMA Germain Brazzaville
- NDOMOT ZUWA TOMA Brazzaville
- NKOUÉ Gérard Baltazar Pool
- NZIHOU Jean Niari
- OKANDO Célestin Brazzaville
- OINDOBA Marcel Brazzaville
- OUMPRANA Edouard Brazzaville
- MOUSSAKANDA Baltazar Brazzaville

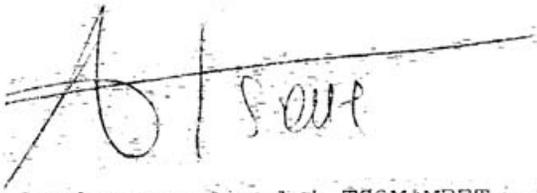
...../...

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo, et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 14 Juin 1996

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail, de la  
Fonction Publique et de la  
Sécurité Sociale,



Professeur Anaclét TSCAMBET.-



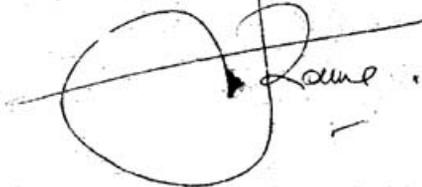
Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO .

Le Ministre Délégué auprès du  
Ministre de l'Economie et des  
Finances, Chargé du Budget et  
de la Coordination des Régies,

la Ministre de l'Education Nationale et  
de la Recherche Scientifique et Techno-  
logique Chargé de l'Enseignement  
Technique,



Luc Daniel Adamo MATETA .-



Martial De-Paul IKOUNGA .-

AMPLIATIONS :

- JORC\*.....1
- DGFP/DGCA.....2
- D.G.B.....2
- D.C.C.F.....2
- MERSYET/CAB.....1
- DCASG.....1
- B/STAT.DGCA.....1
- DPAA/SP.....2
- SGG/BC.....2
- DREB.....1
- DREP.....1
- DREK.....1
- BREC.....1
- INTERESSES.....27.

